

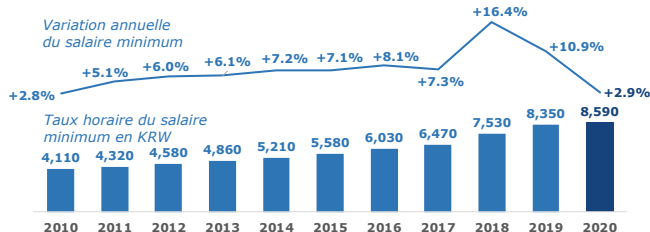
□ LES SALAIRES EN CORÉE

Au 1er janvier 2020, la population active employée en Corée représente 28 millions de personnes. Elle est composée de 7 millions de travailleurs indépendants (24%) et de 21 millions de travailleurs salariés (76%). Cette dernière catégorie est elle-même composée de 15 millions de "salariés permanents" (salariés en CDI à temps plein) et de 6 millions de "salariés non-permanents" (contrats dérogatoires du droit commun : CDD, temps partiels, travailleurs détachés, etc). Les salaires traités ici portent sur les 21 millions de travailleurs salariés.

○ Le salaire minimum : 8 590 KRW / heure

À compter du 1er janvier 2020, le salaire minimum est fixé à 8 590 KRW par heure. L'augmentation pour 2020 est donc de 2,9% (FR : +1,2%), après des augmentations de 16% en 2018 et 11% en 2019. Sur 3 ans, la hausse du salaire minimum atteint ainsi 30%. Sur 10 ans, le salaire minimum a doublé.

Évolution du salaire minimum

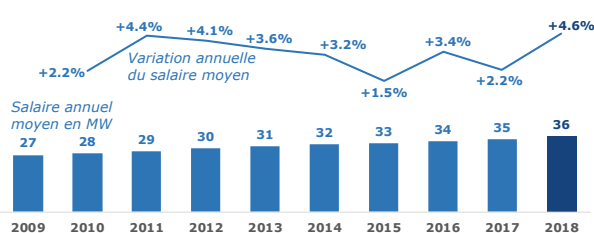


Sur la base d'un temps de travail hebdomadaire de 40 heures, le salaire minimum annuel s'établit en 2020 à 22 MW (17 K€). En France, le SMIC horaire est fixé à 10,15 € depuis le 1er janvier 2020, soit un salaire minimum annuel de 18 K€ bruts sur la base d'un temps de travail hebdomadaire de 35 heures. Le salaire minimum en Corée est donc inférieur à celui de la France de 34% pour le taux horaire et de 10% pour le salaire annuel.

○ Le salaire moyen : 36 MW / an

Le salaire annuel moyen des travailleurs salariés s'établit à 36 MW en 2018 contre 27 MW en 2009, soit une croissance de +3,2% par an en moyenne. Sur la même période, la croissance annuelle moyenne du salaire minimum s'établit à +7,3% et l'inflation à +1,9%. En 2018, le salaire moyen a augmenté de 4,6% tandis que le salaire minimum a augmenté de 16%.

Évolution du salaire moyen



En équivalent temps plein (EQTP), le salaire annuel moyen des travailleurs salariés s'établit à 39 MW en 2018, soit 30 K€ ou -17% par rapport à la France. En effet, le salaire moyen en EQTP dans le secteur privé en France est de 36 K€ en 2016.

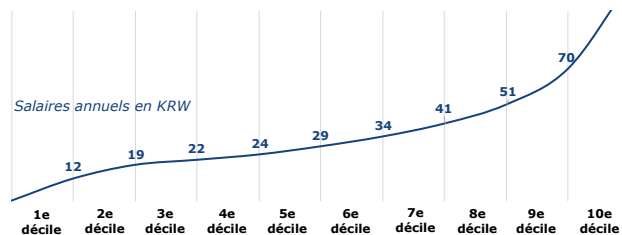
Taux de change utilisé : 1 300 KRW pour 1 EUR.

Sources : Kostat, Kosis, Keri, Ministry of Employment and Labour, Insee.

○ Le salaire médian : 29 MW / an

En 2018, 50% des travailleurs salariés ont un salaire annuel supérieur à 29 MW. Les salaires du 10e décile, ie les 10% des salaires les plus élevés, sont supérieurs à 70 MW par an. 5% des salariés ont un salaire supérieur à 80 MW. 2,5% des salariés ont un salaire supérieur à 100 MW (490 000 personnes). Les salaires du 1e décile, ie les 10% des salaires les plus bas, sont inférieurs à 12 MW par an.

Distribution des salaires par décile en 2018



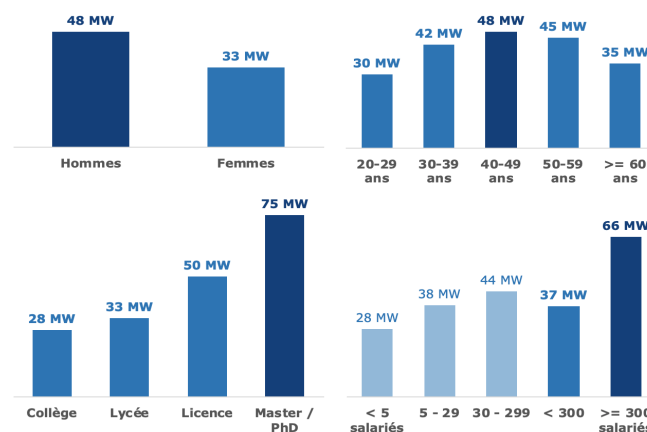
Les salaires les plus bas sont particulièrement concentrés sur la catégorie des "salariés non-permanents". En 2018, le salaire moyen s'établit à 19 MW pour les salariés non-permanents contre 42 MW pour les salariés permanents. Cette différence s'explique, pour 42% par un taux horaire inférieur et, pour 58% par un volume horaire travaillé inférieur.

○ Les salariés permanents : 42 MW / an

En 2018, le salaire moyen des salariés permanents s'établit à 42 MW. Il varie notamment selon le sexe, l'âge, le niveau d'études et la taille de l'entreprise :

- le salaire des femmes est en moyenne inférieur de 30% à celui des hommes (FR : écart de 20% en 2016) ;
- le salaire moyen est plus élevé à 40-49 ans (48 MW) ;
- le salaire moyen est nettement plus élevé pour les titulaires d'un Master ou PhD (75 MW) ;
- le salaire moyen dans les entreprises de plus 300 salariés (66 MW) est de 76% plus élevé que dans les autres (37 MW).

Salaire moyen des salariés permanents



Les 3 secteurs dans lesquels les salaires sont les plus élevés sont le gaz - eau - électricité (73 MW), la finance - assurance (68 MW), et l'ingénierie (53 MW). Les 3 secteurs dans lesquels les salaires sont les moins élevés sont la restauration - hôtellerie (26 MW), le secteur social (34 MW) et le secteur culture - sport - tourisme (34 MW).